



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2054

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan climat énergie territorial volet habitat - Réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Hugué), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2054**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Plan climat énergie territorial volet habitat - Réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Les aides de la Métropole en faveur de la réhabilitation énergétique de l'habitat privé et social

En 2015, la Métropole de Lyon a créé la plateforme d'éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique des logements.

Dans ce cadre, 6 216 737 euros ont déjà été engagés, à fin juin 2017, en faveur de la réhabilitation de 2 299 logements, soit 1 806 logements privés (1 715 en copropriétés et 91 individuels privés) et 493 logements publics sociaux.

Les logements en copropriétés se situent sur 6 communes de la Métropole (33 % au centre, 49 % à l'est et 18 % à l'ouest). La Métropole a financé la rénovation de logements individuels sur 33 communes (14 % au centre, 36 % à l'est et 49 % à l'ouest). Concernant le parc public, les projets sont localisés sur 6 communes du territoire, à l'ouest et au centre pour la plupart.

Globalement, près de 34,8 M€ sont engagés par les maîtres d'ouvrage pour des travaux de rénovation énergétique. 923 logements privés et sociaux seront ainsi réhabilités au niveau BBC rénovation et 1 376 logements privés visent un gain de 35 % de consommations énergétiques (copropriétés) ou réalisent un bouquet de 3 travaux (logements individuels).

Pour le second semestre 2017, 17 dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction à la Métropole, correspondant à un montant de subventions de 3 962 606 € pour 1 321 logements. Ils feront l'objet d'un engagement avant la fin de l'année. Pour les dossiers déjà reçus, le besoin d'autorisation de programme complémentaire à celui de l'autorisation de programme déjà individualisée est de 2 679 343 €.

Ce sont notamment des opérations du parc public social qui seront concernées par ces subventions sur le second trimestre 2017. Sur les 17 dossiers déjà déposés concernant 1 321 logements, 9 sont dans le parc social et concernent 1 131 logements.

D'autres dossiers sont en attente de réception au cours du second semestre 2017. Globalement, il est constaté une accélération du dépôt des dossiers qui justifie la présente demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire et pourrait entraîner une nouvelle demande d'autorisation de programme début 2018.

Pour assurer la poursuite des actions et l'octroi de ces aides en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux dans le cadre de la démarche Ecoréno'v, il est proposé dans le présent rapport une individualisation d'autorisation de programme complémentaire d'un montant de 5 000 000 € permettant l'octroi de subventions pour environ 1 900 logements supplémentaires.

II - Les aides du Programme d'investissement d'avenir - Programme Ecocité "Ville de demain"

Dans le cadre de la démarche Ecocité "Ville de Demain" (programme d'investissements d'avenir -PIA), la Métropole a signé le 16 décembre 2016 avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) une convention de rénovation énergétique (cf. délibération n° 2016- 1493).

L'aide générée par le programme est de 2 695 000 € pour une assiette de travaux éligibles de 7 700 000 €HT. Les aides Ecocité du PIA, fléchées sur une douzaine de copropriétés, représentant 290 logements, viennent compléter celles de la Métropole pour engager des projets ambitieux (niveau BBC) dans le parc privé dans le cadre de la plateforme Ecoréno'v. Une autorisation de programme correspondant à cette aide avait été individualisée partiellement à hauteur de 1 000 000 € en dépenses et recette par la délibération n° 2016-1589 du 10 novembre 2016.

Ainsi, une première copropriété a été financée au premier trimestre 2017 ; 8 copropriétés devraient déposer leur demande au deuxième semestre 2017, pour un montant total de près de 2 200 000 € de subventions. Enfin, une ou 2 copropriétés devraient déposer leur demande début 2018, pour un montant correspondant au solde de l'enveloppe.

La CDC propose un financement complémentaire pour aider les copropriétés à évaluer correctement leurs travaux, ce qui permettra de mieux tirer les enseignements de ces programmes expérimentaux. Elle met une enveloppe de 100 000 € à disposition de la Métropole pour financer les copropriétés qui effectueront cette évaluation.

Pour cela, il est proposé de modifier le règlement des aides Ecocité afin d'intégrer cette subvention d'un montant maximum de 50 % des dépenses éligibles TTC, ces dernières étant plafonnées suivant la taille de la copropriété aux montants suivants :

- 16 000 € par copropriété d'au maximum 35 lots principaux ;
- 400 € par lot principal par copropriété comptant entre 36 et 100 lots principaux ;
- 300 € par lot principal par copropriété comptant entre 101 et 199 lots ;
- 200 € par lot principal par copropriété comptant plus de 200 lots principaux.

Ces financements complémentaires appelés par les copropriétés, d'un montant de 100 000 €, en dépenses et en recettes, portent ainsi l'enveloppe globale du dispositif de subventions Ecocité à 2 795 000 €.

Il est proposé de finaliser l'individualisation de l'autorisation de programme, à hauteur de 1 795 000 € supplémentaires en dépenses et recettes, correspondant aux besoins d'engagements des subventions en faveur des copropriétés pour 2017 et début 2018, au titre du financement éco-cité pour lequel la Métropole perçoit des recettes équivalentes à ses dépenses.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications du règlement des aides Ecocité ci-annexé.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 5 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 2 200 000 € en 2018,
- 2 800 000 € en 2019,

sur l'opération n° 0P15O5027 - Ecoréno'v 2. Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 12 500 000 € en dépenses.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 1 795 000 € en dépenses et 1 795 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

- . 200 000 € en 2017,
- . 1 595 000 € en 2019.

sur l'opération 0P15O5314,

- en recettes :

- . 100 000 € en 2018,
- . 800 000 € en 2019,
- . 895 000 € en 2020.

sur l'opération n° 0P15O5314.

4° - Autorise monsieur le Président à mettre en œuvre le régime d'aide défini par application dudit règlement des aides Ecocité.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.